
Passage à l'ordre du jour sur la demande de parole faite par M. Malouet pour une proposition relative aux protestations, lors de la séance du 5 août 1791

Alexandre François, vicomte de Beauharnais, Pierre Victor Malouet

Citer ce document / Cite this document :

Beauharnais Alexandre François, vicomte de, Malouet Pierre Victor. Passage à l'ordre du jour sur la demande de parole faite par M. Malouet pour une proposition relative aux protestations, lors de la séance du 5 août 1791. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XXIX - Du 29 juillet au 27 août 1791. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1888. p. 199;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1888_num_29_1_11965_t1_0199_0000_4

Fichier pdf généré le 05/05/2020

« Je suis juge de paix à Avallon, je puis vivre avec 1,200 livres de revenu, qui composent ma fortune et entretenir encore ma petite bibliothèque; ainsi je consacre à la bienfaisance le salaire de 2 années d'exercice de mes fonctions. (*Applaudissements.*)

« Ce désintéressement sera pour moi, l'Assemblée peut m'en croire, une raison de les exercer avec plus de soin et de scrupule, s'il est possible. Naturellement ennemi des places, je n'ai accepté la mienne que parce qu'elle est infiniment honorable, parce qu'elle présente mille sortes de jouissances au cœur d'un homme sensible; enfin, parce qu'elle est une occasion de faire à chaque instant beaucoup de bien. Les mêmes considérations existent, et c'est tout ce qu'il me faut: c'est là ma rétribution la plus flatteuse; c'est la seule que j'aie en vue, la seule qui me guidera toujours. (*Les applaudissements recommencent.*) D'ailleurs, Monsieur le Président, les patriotes sont si souvent accusés par leurs ennemis de n'aimer la Révolution que pour les profits qu'ils en retirent, en particulier, qu'il est beau de les démentir et de les forcer à nous estimer.

« Voici donc à quoi je destine les 1,200 livres qui forment le salaire de ma place pendant 2 ans. Je remets d'abord à l'Assemblée 300 livres pour l'entretien d'un garde national qui me remplacera aux frontières; il y aura 600 livres pour l'extinction des poursuites dirigées pour de minces objets contre des malheureux pendant le cours de mon exercice; et comme c'est un engagement que je prends envers l'Assemblée, je présenterai au district le registre qui fera foi de l'emploi de cette somme. Les 300 livres restant seront pour former, en faveur des villages de mon district les plus rapprochés d'Avallon, comme étant plus de la famille, un abonnement à un journal quelconque, à la portée du peuple, qui depuis trop longtemps n'est que le jouet, l'instrument et la victime de l'ignorance, de la superstition et du fanatisme; qui, pour être sage, n'a besoin que d'être bien instruit; et enfin, qu'il faut prémunir contre les perfides insinuations des détracteurs de la Révolution, en disséminant dans les esprits les lumières du bon sens et de la raison. (*Vifs applaudissements.*)

« Signé : JACQUES BOILEAU,
Juge de paix à Avallon et député
extraordinaire de cette ville. »

Voici enfin, Messieurs, une lettre du sieur Clavière, administrateur gérant de la compagnie d'assurances sur la vie, à M. le Président :

« Monsieur le Président, la compagnie des assurances sur la vie a arrêté, dans sa dernière séance, de consacrer 2,400 livres à l'entretien des gardes nationales destinées à la défense des frontières. J'ai l'honneur de vous envoyer cette somme en 3 assignats que je joins à ma lettre. (*Vifs applaudissements.*)

« Je suis avec respect, Monsieur le Président, etc...

« Signé : CLAVIÈRE,

Administrateur gérant de la compagnie d'assurances sur la vie. »

(L'Assemblée ordonne qu'il sera fait mention honorable de ces divers dons patriotiques dans le procès-verbal.)

M. le Président. M. de Menou va présenter à l'Assemblée la suite des articles sur la réorganisation de la garde nationale parisienne soldée.

M. Delavigne. Et l'affaire de M. de Condé, Monsieur le Président?

M. Fréteau-Saint-Just. Les comités s'en sont occupés hier. Je ne suis encore chargé d'aucun décret à cet égard, et d'après ce qui vient de se passer, c'est-à-dire la présentation de l'acte constitutionnel, l'Assemblée ne sera pas étonnée que quelques exemplaires s'étant glissés dans le comité au moment où nous étions à travailler, il y ait eu un peu de retard dans le travail. J'ajouterai que le comité invite tous ses membres à vouloir bien s'y rendre; et il eut été à désirer que ceux des membres de ce comité qui ont témoigné ici le plus vif intérêt de voir remettre ce décret à la délibération, persuadés combien des mesures rigoureuses, soit en diplomatie, soit autrement, doivent être pesées, eussent bien voulu s'y rendre; et l'Assemblée, recevra, avant peu, la preuve du zèle que les membres du comité qu'elle honore de sa confiance, mettront toujours à s'acquitter de leur commission.

Peut-être encore, serait-il nécessaire, pour la discussion d'objets aussi essentiels, qu'on réalisât une mesure indiquée par la Constitution qui est déjà décrétée, et que l'Assemblée se formât en comité général pour que l'on pût lever tous les doutes, éclaircir toutes les difficultés, se procurer toutes les notions sur lesquelles il est très difficile d'échapper à la calomnie si souvent lancée contre cette Assemblée et qui souvent en attaque une partie dans l'Assemblée même: cette proposition serait très bonne à décréter; soit que l'Assemblée l'accepte, soit qu'elle s'y refuse, il est indispensable de laisser aux comités le temps de rédiger un décret. (*Marques d'assentiment.*)

M. le Président. M. Malouet demande la parole pour une proposition relative aux protestations.

Un membre : Ne va-t-il pas commencer par jeter des bâtons dans les roues?

M. Malouet. Je n'ai qu'un mot à dire.

Voix nombreuses : L'ordre du jour! l'ordre du jour!
(L'Assemblée, consultée, décrète qu'elle passe à l'ordre du jour.)

M. Delavigne. Voici, Messieurs, une lettre de M. Duportail, ministre de la guerre :

« Monsieur le Président,

« L'Assemblée nationale a déjà applaudi au patriotisme de quelques régiments qui se sont offerts pour travailler, sans aucun salaire, aux ouvrages nécessaires pour mettre les places en état de défense. La lettre de M. de Belmont, lieutenant général, commandant les troupes dans le département de la Moselle, dont j'ai l'honneur de vous adresser une copie, prouvera à l'Assemblée que la garnison entière de Metz est animée des mêmes sentiments, et je ne doute pas qu'elle ne daigne lui en faire témoigner sa satisfaction.

« Je suis avec respect, Monsieur le Président, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : Du Portail,

« Paris, le 5 août 1791. »

Voici la lettre de M. de Belmont au ministre :
« La garnison de Metz, jalouse de mériter l'es-